



Avenir Lycéen: l'Éducation nationale justifie la différence de traitement entre les assos étudiantes

Au-delà des dépenses surprenantes, et du rôle joué par Jean-Michel Blanquer, l'affaire "Avenir Lycéen" pose la question de l'égalité de traitement entre les différents mouvements étudiants. Comment le ministère justifie la différence de traitement entre "Avenir Lycéen" et les autres assos étudiantes (photo prise en juillet 2019)

POLITIQUE - Une affaire d'automne? Selon Jean-Michel Blanquer, les médias qui ont enquêté sur le syndicat "Avenir lycéen" et le soupçonnent d'être téléguidé par le ministère de l'Éducation nationale "essaient de faire une affaire à partir de rien."

Libération affirme que cette association, créée en 2018 et qui s'est distinguée par sa défense des réformes gouvernementales, avait "germé" au ministère avec l'idée de "servir la communication" de

Jean-Michel Blanquer. Début novembre, Mediapart montrait de son côté qu'"Avenir lycéen" avait dilapidé les 65.000 euros de subventions reçus en 2019 en frais de bouche et hôtels de luxe. Des accusations qui ont provoqué un tollé syndical et conduit les forces de gauche à réclamer une commission d'enquête parlementaire.

Car au-delà de ces dépenses surprenantes, et des doutes sur le rôle du ministre, se pose également la question de l'égalité de traitement entre les différentes associations étudiantes, certaines ayant vu fondre leurs subventions depuis plusieurs années.

Une question de représentativité

Des différences justifiées noir sur blanc rue de Grenelle... mais qui ne convainquent pas tous les principaux intéressés.

Le ministère de l'Éducation a envoyé une note aux rédactions, ce lundi 23 novembre, dans laquelle les services de Jean-Michel Blanquer détaillent les différentes sommes allouées aux associations lycéennes et expliquent les raisons de certaines coupes.

Les subventions seraient donc décidées, en partie, en fonction de l'activité et de la représentativité des associations. Et ce à travers le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), un organe où siège une petite centaine de représentants de la communauté éducative, dont quatre lycéens. Lors des dernières élections, en avril 2019, "Avenir Lycéen", fort de ses quatre mois d'existence, avait glané deux sièges sur quatre, pointe le ministère.

"À la lumière de cette représentativité et des propositions de l'association, l'expertise a conduit à rendre un avis favorable le 14 juin 2019, pour un montant de 65.000€", explique ainsi le ministère à propos de la première enveloppe allouée à "Avenir Lycéen." À l'inverse, l'UNL "ayant perdu toute représentativité au CSE en 2019" a vu ses subventions passer de 80.000 euros en 2017 et 2018, puis 40.000 en 2019 et 20.000 en

2020.

Mais l'Union nationale lycéenne n'est pas la seule association à avoir vu son enveloppe rétrécir au fil des années. La FIDL, par exemple, qui avait bénéficié d'une subvention de 80.000 euros en 2017, n'en bénéficie plus depuis. "Outre des dissensions internes, elle n'a en pratique que peu de relations avec les rectorats comme avec les représentants du ministère", justifie l'entourage du ministre.

Reste que l'association, particulièrement hostile à la politique menée par Jean-Michel Blanquer, fait entendre une musique un peu différente. La FIDL ne nie pas certaines difficultés d'échange, avec les rectorats notamment, mais estime que les torts sont largement partagés avec la rue de Grenelle.

"Le ministère s'enfoncé"

"Le ministère se justifie comme il veut, mais quand nous, on le relance, nous n'avons jamais de retour", explique-t-on au HuffPost en arguant que toutes les demandes d'entretien de l'association avec Jean-Michel Blanquer ou son cabinet sont restées lettre morte. "On a surtout l'impression de ne plus être subventionnés à cause de notre opposition aux directives et aux réformes du ministre."

Comme la FIDL, le MNL (Mouvement national lycéen) anciennement UNL-SD ne reçoit plus d'enveloppe. Et ce depuis 2018, car elle "n'a pas fourni les documents demandés", affirme le ministère.

Contactée par Le HuffPost, l'association cingle pour sa part "un mensonge de plus", estimant ainsi que le "le ministère s'enfoncé." "On nous a dit que notre dernière subvention était validée, elle devait tomber en novembre. On a des mails qui confirment que tout était bon", assure le MNL qui ne voit toujours pas les crédits arriver.

Dans cette ambiance de restrictions, une association a toutefois vu son enveloppe grossir quelque peu depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer au ministère: la fédération des maisons des lycéens. L'association a obtenu 15.000 euros en 2017 et 2018, avant de passer à 50.000 euros en 2019 et 2020, "notamment pour ses actions de lutte contre le harcèlement et les LGBTphobies."

Des assos précarisées

Reste que pour les autres associations étudiantes, ne pouvant logiquement compter sur un afflux de cotisations, le tarissement des subventions est synonyme de précarité dans l'action militante.

"Quand on réunit les dirigeants, on cherche des hébergements chez des militants. Chacun met aussi 2 euros dans un pot commun pour acheter la nourriture", raconte par exemple l'UNL, association classée à gauche et en pointe de la contestation des réformes Blanquer, à Mediapart.

"Concrètement c'est un frein pour nous", ajoute la FIDL au HuffPost, "nous avons moins de moyens pour développer des projets quotidiens dans les lycées, pour lutter contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, mobiliser sur le féminisme... toutes ces questions sont difficiles à porter sans subvention."

Pas certain, dans ce contexte, que les explications du ministère, réfutant tout favoritisme, réussissent à calmer la communauté éducative. À l'unisson, les principales organisations lycéennes rejointes par le syndicat enseignant Snes-FSU crient au scandale et somment le ministre de faire la lumière sur un "coupable mélange des genres." L'UNL a déjà annoncé son intention de porter plainte.

Un "contrôle sur pièces" des "pratiques financièrement inacceptables" d'"Avenir Lycéen" a d'ailleurs été diligenté au ministère. Un remboursement "de tout ou partie de la subvention" et d'éventuelles "suites pénales" ne sont pas à exclure.